

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 14 novembre 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET
– M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme
PIQUEMAL – M. BOUNIARD – Mme LEBRAT.**

Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à M TESTON.

Absents : Mme RAMUS – M EUVRARD - M. RIFFARD.

Mme Catia PIQUEMAL a été élue secrétaire.

Objet : Redevances d'assainissement à compter du 01 janvier 2018.

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de fixer les redevances d'assainissement communales comme
suite :

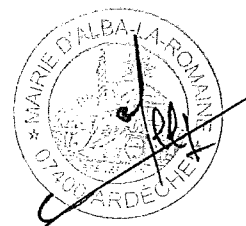
- Part fixe annuelle : 27.54 €
- Part variable au m³ assujetti : 0.30 €

.../...

- PRÉCISE que ces redevances seront recouvrées par la SAUR au profit de la Commune.
- DÉCIDE de mettre en place ces tarifs à compter du 01 janvier 2018.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 novembre 2017.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 23 novembre 2017
Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

24 NOV. 2017

.../...